

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2022DC0052

**OBJET : CCAS-ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE
22 JUILLET 2022**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Corbas,

VU la délibération du conseil d'administration n°CCAS_2021DL026 du 08 avril 2021 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 22 juillet 2022 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 949,13 € (neuf cent quarante-neuf euros et treize cents).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

DECISION COMMISSION PERMANENTE EXCEPTIONNELLE- 22/07/2022

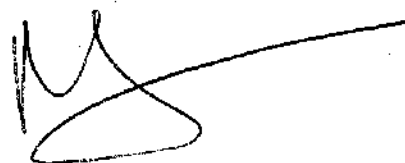
Membres présents : **Christiane PUTHOD, Monique SAINT LOUP, Martine BONNAUD**

Mme STELMASZYK Sophie, Assistante sociale

Mme MILLET Béatrice, Directrice du CCAS

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
M 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 349,13 euros	Secours loyer	BATIGERE RHONE-ALPES 31 Bis rue Bossuet 69415 LYON CEDEX 06 <i>Compte Tiers : N°105717</i>	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS CORBAS Référence : L/6284863
M 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 312 euros	Aide aux frais funéraires	Centre des Finances Publiques Lyon HCL 3 quai des Célestins 69237 LYON CEDEX 02 <i>Compte Tiers : 106239</i>	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS CORBAS Référence :bordereau 2000701/ titre 2005142
M 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 288 euros	Aide aux frais funéraires	PFG – Pompes Funèbres Générales 1 rue de Vianoux 63120 COURPIERE <i>Compte Tiers : 106238</i>	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS CORBAS Référence : 4905629

Directrice de l'Action Sociale
 Mme Béatrice MILLET




La Vice-Présidente du C.C.A.S.
 Mme Christiane PUTHOD

